

N°22-DEC-191

## DÉCISION DU MAIRE

### MODIFICATION DES PRESTATIONS P2 ET P3 POUR LE SITE DU CENTRE D'ART MUNICIPAL DANS LE CADRE DU MARCHÉ N°18024 D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES (P2 ET P3)

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le marché n°18024 d'exploitation des installations thermiques (P2 et P3), notifié le 20 août 2018 ;

VU la demande de l'entreprise CIEC du 16 août 2022, sollicitant de pouvoir ajouter des prestations P2 et P3 pour le site du Centre d'Art municipal ;

VU le projet d'avenant n°1 au marché n°18024 d'exploitation des installations thermiques (P2 et P3) ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Le centre d'art municipal est rajouté à la liste des sites couverts par les prestations P2 et P3 du marché n°18024 susvisé, attribué à l'entreprise CIEC, rétroactivement :

- à compter du 12 septembre 2019 pour la prestation P2 ;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la prestation P3.

Les autres dispositions du marché n°18024 susvisé, notamment sa durée d'exécution, restent inchangées.

**Article 2** : L'avenant n°1 au marché n°18024 d'exploitation des installations thermiques (P2 et P3) susvisé, à passer pour ce faire, est approuvé.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à le signer avec l'entreprise CIEC, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 23 septembre 2022.

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Le Maire,

Denis ÖZTORUN



Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 24 FEV. 2023  
Et de sa publication le 24 FEV. 2023

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---